

La gazette

de la ville de Messy

SOMMAIRE

- p.2 : Le mot du maire
- p.3 : Les finances
- p.4 à 8 : Les actualités
- p.9 : Noël à Messy
- p.10 et 11 : L'environnement
- p.12 : Le savez vous?
- p.13 : Les incivilités
- p.14 : Portrait d'un Messien
- p.15 : Histoire de Messy
- p.16 et 17 : Vie associative
- p.18 : Tribune libre et Etat civil
- p.20 à 22 : Les informations utiles

Le mot du maire



Chères Messiennes, chers Messiens,

Depuis un an, la crise sanitaire liée à la COVID 19 fait partie de notre vie quotidienne.

Qui aurait pu penser que cette période persisterait et aurait un impact aussi fort sur la vie de la collectivité à court comme à long terme.

Nous avons pu constater que nos vies ainsi que celles de nos associations ont été chamboulées.

Plus de loisirs, plus de liens sociaux.

J'ai une pensée pour nos associations qui ne peuvent s'exprimer à travers les manifestations et qui souffrent du manque d'activité.

Malgré cela nous avons pu offrir un Noël aux enfants et nous avons distribué le colis aux anciens.

En cette année 2021, des actions sont menées auprès de nos anciens afin de les accompagner dans les démarches de vaccination : appel des personnes pour les informer des dates, lieux, modalités de prise de rendez-vous et accompagnement si besoin.

Avec la vaccination et le respect des gestes barrières, le Conseil Municipal et moi-même espérons pouvoir organiser les festivités du second semestre. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés !

Bonne lecture à tous.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Chaleureusement

Votre maire
Jean Lou SZYSZKA

Les finances

Géographie revisitée des services fiscaux

L'année 2021 amène un certain nombre de changements au sein des services fiscaux de Seine et Marne.



Eva BLOUIN
2^{ème} Adjointe au maire

Service des Impôts des Particuliers de Lagny-sur-Marne

Pour toutes questions relatives à l'impôt sur les revenus, la taxe d'habitation (principale, secondaire ou logements vacants) et leur recouvrement.

SIP de Lagny sur Marne
3 rue Delambre
77405 Lagny sur Marne Cedex

Email : sip.lagny-sur-marne@dgfip.finances.gouv.fr

Service des Impôts des Entreprises de Chelles

Pour toutes questions relatives aux entreprises CFE Quitus et leur recouvrement.

SIE de Chelles
44 boulevard Chilpéric
77 641 Chelles Cedex

Email: sie.Chelles@dgfip.finances.gouv.fr

Service de Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Meaux

Centre des Finances Publiques
21 place de l'Europe
77 337 MEAUX Cedex

Email: spf.meaux@dgfip.finances.gouv.fr

Service de Gestion Comptable de Meaux

Pour tout paiement d'une facture au bénéfice de la commune de Messy (et non réglée dans les temps).

21 place de l'Europe
77 337 MEAUX Cedex

Email : sgc.meaux@dgfip.finances.gouv.fr

La trésorerie de Claye-Souilly est fermée depuis le 1er janvier 2021.

Des permanences devraient être assurées à la mairie de Claye-Souilly et de Villeparisis.

MSAP Maison des Services au Public CCPMF

6 allée du Général de Gaulle
77 230 Dammartin en Goele

Email : msap.itinerante@cc-pmf.fr
Tel : 07 87 08 67 22

En sortie de crise sanitaire, reprise des permanences en mairie de Messy les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis du mois.

Les actualités



Nelly ANTONIO
Conseillère municipale

Création de la commission scolaire

L'année 2020 a été particulière, les recommandations multiples et les inquiétudes majeures.

Après la rentrée scolaire 2020, il nous est apparu pertinent de mettre en place une commission scolaire qui a réuni Monsieur Szyszka (Maire de Messy), Mme Bouchon (adjointe au maire et responsable des affaires scolaires), Mme Ferrarini (responsable du personnel municipal), Mme Antonio (conseillère municipale et cadre dans le secteur médico-social) et Monsieur Nogaret (conseiller municipal et directeur d'établissement scolaire) ainsi que deux représentants des parents d'élèves élus.

Cette instance a pour objectifs :

- Echanger sur le temps scolaire de nos petits Messiens
- Prendre les décisions nécessaires
- Favoriser un dialogue de qualité avec les familles par le biais des représentants des parents d'élèves élus

A ce jour, deux commissions ont pu être menées, différents sujets ont pu être abordés tels que : le règlement intérieur, le dossier d'inscription, les recommandations sanitaires, le cadre législatif et nos obligations, l'étude, le choix des menus de cantine, etc.

Nous souhaitons maintenir l'efficacité de cette commission. En effet, ce temps de travail et de réflexion commune a un impact sur l'avenir de notre village.



Frédéric SPINELLI
Conseiller municipal

Distribution des colis

La crise sanitaire nous a obligé à nous adapter constamment. La période de fin d'année n'a pas été une exception.

Soucieux de nos Anciens, qui se sont vu annuler le repas du gala des 19 pour raisons sanitaires, nous avons voulu perpétuer la tradition du colis de Noël.

Après avoir mis à jour les listes, effectué un sondage, passé les commandes, il a fallu attendre la réception tardive des colis.

Les élus se sont alors mobilisés pour permettre aux Anciens de notre village de recevoir leur colis de Noël en temps et en heure.

Selon le choix de chacun, la distribution a pu se faire soit directement au domicile, soit à la permanence mise en place à la mairie, et ce dans le respect des gestes barrières.

Cette année la classe de CM1-CM2 de l'école Jehan de Brie, consciente de l'isolement de certaines personnes a été soucieuse d'apporter son soutien.

Dans un élan de solidarité, chaque élève a rédigé une carte, 24 cartes ont ainsi pu être distribuées.

Les actualités

Tous les anciens n'ont pas pu bénéficier de cette action mais nous souhaitons remercier les élèves pour cette initiative.

Nous vous rappelons quelques conditions pour bénéficier de ce colis :

- être âgé d'au moins 65 ans
- être inscrit sur la liste électorale de MESSY
- répondre au courrier de la mairie dans les délais impartis afin de réserver un colis.

Le maire, Jean Lou SZYSZKA, et son conseil municipal espèrent avoir pu contribuer à vous apporter un peu de joie en cette difficile fin d'année.



Les actualités



Henri MARICHEZ
3^{ème} Adjoint au maire

Limitation de la circulation des poids lourds dans la commune de Messy

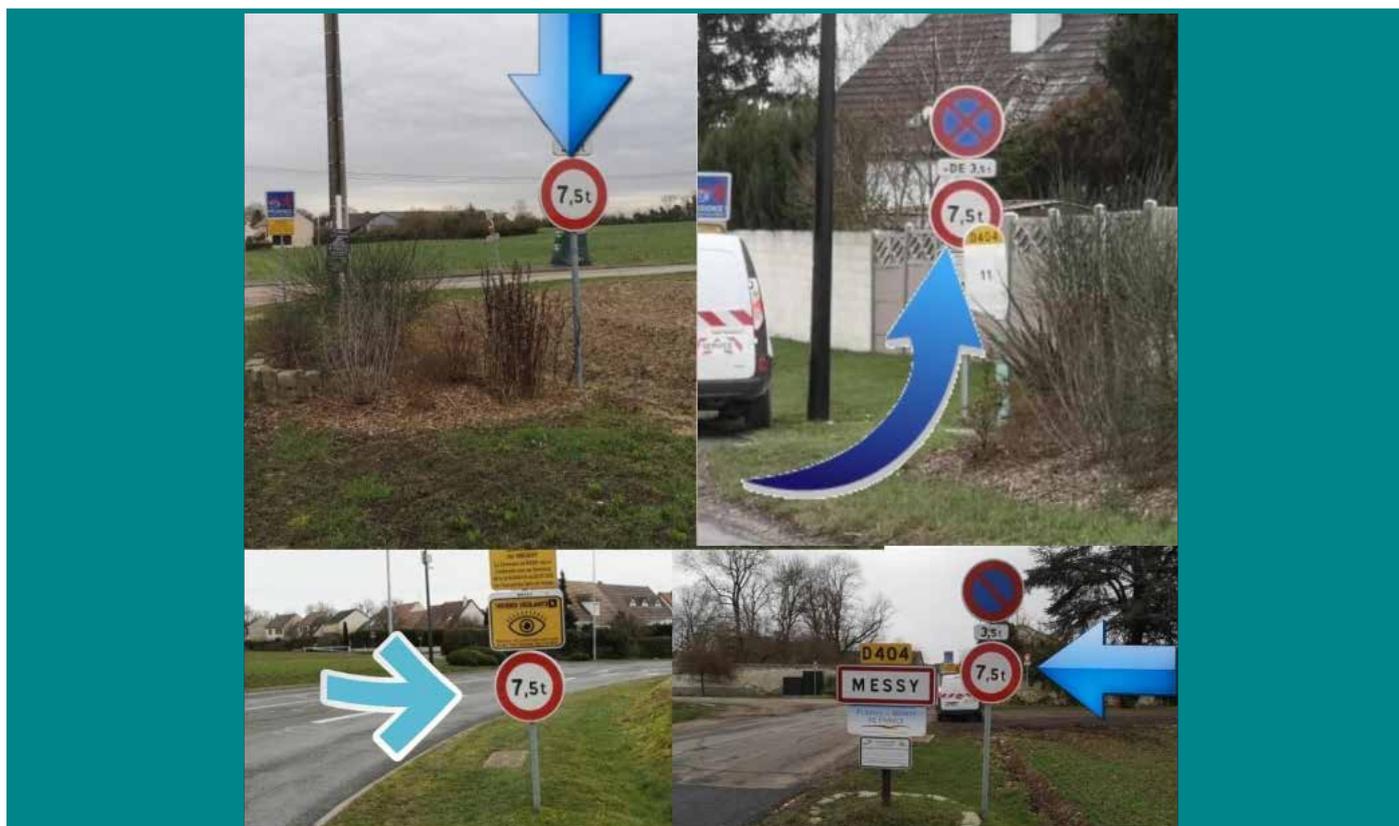
Depuis près de 4 ans, les communes de Messy et Gressy souhaitent la limitation des poids lourds sur les voiries départementales qui les traversent.

Le Conseil Départemental gestionnaire de ces voiries s'y est toujours opposé. Cet été les maires de Messy et Gressy ont réitéré leur demande et les services du département ont enfin donné leur accord le 05 octobre 2020.

Règlementairement sollicitées, les communes concernées, Claye Souilly, Charny, Saint Mesmes, ont confirmé leur accord.

Monsieur le Maire a donc, le 15 octobre 2020, pris un arrêté limitant à 7,5 tonnes le transit sur la commune des véhicules poids lourds, à l'exception de ceux des services chargés d'une mission de service public, de desserte locale des entreprises et des exploitations agricoles. Les applications GPS l'ont intégré.

Les services préfectoraux ayant confirmé en janvier leur non opposition, la mesure est effective depuis le 15 février 2021. Certains professionnels n'ayant pas mis à jour leur GPS peuvent encore se trouver en situation d'infraction, la mairie a donc sensibilisé la police municipale et nationale.



Les actualités

Bilan de la Police Municipale sur notre commune

En 2020 la Police Municipale a effectué 187 rondes de sécurisations sur la commune de Messy et a réalisé 59 interventions lors de ces trois heures hebdomadaires (convention signée entre la police municipale et Messy).

Ces interventions se sont réparties de la manière suivante :

- 4 relevés de véhicules en stationnement abusif
- 3 véhicules mis en fourrières (vol abusif ou stationnement)
- 9 points fixes pour des contrôles routiers
- 18 problèmes de stationnements
- 4 dépôts sauvages
- 3 constats d'urbanisme
- 12 différents de voisinage ou tapages
- 2 dégradations
- 4 interventions liées aux gens du voyage

Rappel sur le port du masque obligatoire

Conformément à l'arrêté préfectoral n°2021/PJI/21 en vigueur, nous vous rappelons que le port du masque est obligatoire sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public sur l'ensemble du territoire de Seine et Marne.

Le non port du masque est passible d'une amende de 135€.



Les actualités



Raymond MARINI
Conseiller municipal

Cérémonie du 11 novembre

En raison des restrictions sanitaires, la commémoration du 11 novembre s'est déroulée en présence de la municipalité, des portes drapeaux des anciens combattants et de quelques administrés.

Elle a été, comme à l'accoutumée, animée par M. Mangou.



La municipalité vous répond

M. le Maire revient vers certains d'entre vous qui l'ont sollicité au sujet de la facture d'eau et d'assainissement.

Lorsque la gestion était en charge de la commune, la taxe était plus basse.

Aujourd'hui la délégation a été confiée à l'intercommunalité. Celle-ci a uniformisé le taux aux 20 communes qui la composent. Certaines ont eu des diminutions, d'autres des augmentations.

Il faut savoir que la police de l'eau met en demeure notre EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) afin de réaliser des stations d'épurations dans les communes qui n'en n'ont pas et cela représente des sommes très importantes.

D'autre part, lors du Conseil Communautaire du 08 février 2021, M. le Maire a demandé une réponse sur le lancement d'une pétition concernant l'eau dont il avait été discuté lors du dernier conseil. C'est une pétition pour demander aux services de l'État de mettre des fonds pour subventionner notamment les ouvrages car ces dernières années les fonds destinés à aider les collectivités s'amenuisent.

Noël à Messy

Messy Christmas

Une année compliquée, qu'il fallait terminer en beauté.

C'est dans ce contexte particulier que prenait place, au pied de la mairie, la boîte aux lettres du père Noël !

De l'aveu même des lutins et du principal concerné, ce relevé de courrier fut un franc succès pour notre village !



Mathieu RAEL
Conseiller délégué



Nous n'envisagions pas un tel engouement de nos jeunes rédacteurs... ni des moins jeunes d'ailleurs, car en effet certaines lettres d'adultes auront donné au père Noël un teint aussi rubicond que son costume, il n'est pas exclu que certaines soient publiées dans notre prochain numéro ... soyez sans crainte le père Noël m'a donné sa parole, il ne dévoilera rien de vos correspondances.

Nous tenions à vous remercier pour vos nombreux messages d'encouragement. Si le contexte sanitaire nous le permet, la fin d'année 2021 sera l'occasion de nous retrouver tous ensemble pour un événement inédit à Messy.



L'environnement



Marie Christine JOLLY
Conseillère municipale

Je suis écoresponsable, je trie mes déchets



Aujourd'hui, comment ça se passe à Messy ?



Les déchets ménagers : collecte le mardi après midi



Les déchets recyclables : collecte le jeudi matin

Les déchets extra-ménagers : collecte le 23 avril et le 16 juillet 2021



Les déchets verts : collecte le mercredi matin à compter du 1^{er} avril.
Des sacs sont à votre disposition en mairie selon les horaires d'ouverture.



Le verre : à déposer aux bornes de collecte (uniquement les bocaux et bouteilles en verre. La vaisselle est à jeter dans les bacs de déchets ménagers).

Afin d'éviter de jeter certains déchets, la CCPMF met à votre disposition gratuitement un composteur et/ou un couple de poules. **Renseignements et inscriptions : 01 60 54 68 46**



L'environnement

Et demain?

Comme vous avez pu le lire dernièrement par le biais d'un FLYER édité par les PLAINES ET MONTS DE France, la TOM (Taxe des Ordures Ménagères), va être à terme remplacée par la REOMI (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitatives).

Afin de rendre chaque foyer encore davantage responsable de ses déchets, ce changement a pour objet d'appliquer une tarification basée sur l'utilisation réelle du service afin d'aboutir à une facturation incitative établie en fonction de levées comptabilisées et de la composition effective du foyer.

Selon un calendrier provisoire, voici le déroulé chronologique de ces changements :

→ 1er semestre 2021

- Enquête Plaines et Monts de France afin de connaître la composition du foyer et de déterminer la part fixe de la REOMI
- Remise d'un guide REOMI
- Distribution de nouveaux bacs munis d'une puce qui permettra de comptabiliser les levées de l'année :
 - Pour les flux ordures ménagères, bac avec couvercle vert
 - Pour les flux Multi matériaux, bac avec couvercle jaunes.
 - Pour les flux Déchets végétaux, bac sans puce, couvercle marron. Suppression de la distribution de sacs en Mairie (sacs qui étaient achetés par la municipalité et remis gratuitement aux administrés)
 - Pour les flux Objets encombrants, passage sur RDV avec facturation à l'inscription.
 - Pour les flux Verres, continuité de l'apport volontaire aux bornes dédiées.

Les anciens bacs seront repris afin d'être recyclés pour en fabriquer de nouveaux.

La déchetterie continuera selon les conditions actuelles à vous accueillir pour le reste de vos déchets.

→ 2ème semestre 2021

Réunion publique de la CCPMF et de la municipalité pour expliquer, échanger et répondre aux interrogations.

→ En 2022

Année de test pendant laquelle vous recevrez votre TEOM et une facture de simulation REOMI. Fin 2022, 66 Millions de Français trieront tous leurs emballages.

→ En 2023

La TEOM sera remplacée par la REOMI au 1er janvier

Grâce à l'extension des consignes de tri, à la mise en place du REOMI, à notre geste toujours plus accru d'écoresponsable et à la modernisation des centres de tri, le tri progresse et les déchets diminuent. Pour notre présent, pour notre futur.

La problématique des déchets et de sa bonne gestion doit être désormais reconnue par tous comme un enjeu majeur pour notre société.

Plus d'informations sur www.cc-pmf.fr

Le savez vous?

Quel est le temps de décomposition des déchets ci-dessous ?



Ces déchets ont été photographiés le long des chemins et des bois de notre commune.

Les incivilités

Nous constatons une hausse des incivilités dans notre commune :

- Déjections canines non ramassées
- Déchets extra ménagers déposés sur les trottoirs hors jour de collecte
- Masques chirurgicaux abandonnés sur la voie publique
- Des dépôts sauvages dans les bois, les champs et les chemins ruraux
- Des feux de mauvaises herbes ou branchages dans les jardins
- Le non-respect du code de la route (non-respect des stops et des passages piétons, vitesse excessive)
- Stationnements devant les bornes d'incendie
- Travaux et jardinage en dehors des horaires autorisés

Tout contrevenant s'expose à une amende ainsi qu'à des poursuites pénales selon l'infraction.

Avec le concours de la police municipale et de la vidéosurveillance, certains contrevenants ont été identifiés et une plainte déposée contre eux.

Pour rappel, l'arrêté préfectoral n°19ARS41SE du 23/09/2019 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage en Seine et Marne est consultable sur internet.



La propreté et le respect des autres est l'affaire de tous

Portrait d'un Messien

Bonjour, je m'appelle Sébastien Guinault, j'ai 29 ans.

J'ai choisi d'emménager à Messy en mai 2016 avec ma femme afin de nous retrouver dans un esprit «village» entre ville et champs.

Passionné de sport depuis mon plus jeune âge j'ai choisi d'en faire mon métier. J'ai effectué une licence Science Technique des Activités Physiques et Sportives (STAPS) option entraînement sportif ainsi qu'une double licence en Activité Physique Adaptée (APA) en 2014.



Sébastien Guinault

Après avoir travaillé pendant 3 ans au sein d'une entreprise de coaching à domicile, j'ai monté mon entreprise en 2017.

Je suis donc aujourd'hui coach sportif, auto-entrepreneur. J'ai développé les coachings à domicile mais aussi des événements hebdomadaires tels que des bootcamps, des randonnées de marche nordique, des circuits trainings... J'ai également construit un partenariat avec l'Association Sportive de la ville de Messy (ASM) en organisant des séances de jeux traditionnels et sportifs pour les enfants de 4 à 8 ans le mercredi après-midi ainsi que des marches familiales le dimanche.

En parallèle, j'interviens depuis 2 ans au sein d'une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) auprès de personnes en situation de polyhandicap et de personnes ayant des troubles du spectre de l'autisme. Cela me permet d'apporter une étincelle de bien-être dans leur vie chamboulée par la crise sanitaire. Car oui, le sport... c'est la santé !

La situation sanitaire m'a amené à adapter ma pratique professionnelle et à construire de nouveaux projets. Lors du premier confinement j'ai choisi de développer les coachings en visioconférence. J'ai alors proposé pendant 2 mois des cours à distance gratuitement 3 fois par semaine. J'ai réussi à attirer du monde même au-delà des frontières. Cela m'a alors donné envie de développer le coaching à distance. Aujourd'hui j'ai créé un site internet, des forfaits et j'effectue de nombreux coachings individuels et collectifs en visioconférence.

Durant cette période particulière, le sport est essentiel pour maintenir la santé physique mais aussi et surtout la santé mentale. Le sport permet aujourd'hui avant tout de se ressourcer, d'évacuer les tensions et le stress, de sortir du quotidien.

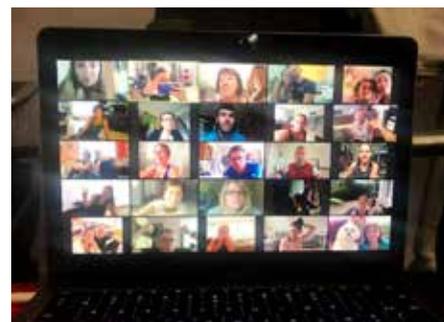
Faire du sport c'est prévenir les maladies chroniques, les problèmes articulaires et raideurs liées au au télétravail mais aussi lutter contre les maladies respiratoires qui peuvent aggraver les symptômes de la COVID.

Le sport c'est la vie !

Quelques conseils de Coach Seb :

Si vous faites du télétravail, je vous conseille de vous lever pour marcher toutes les 1 à 2h (chercher un verre d'eau etc.). 15 à 20min par jour, vous pouvez faire quelques exercices simples, soit un temps de marche en extérieur, soit des petits exercices de renforcement musculaire des membres inférieurs : squats, fentes avant, montées de genoux dynamiques ; et des membres supérieurs : pompes, dips, gainage.

Un travail de respiration est important en fin de journée afin d'évacuer la vie professionnelle de votre vie personnelle.



Sans rien on a rien !

Sébastien Guinault

www.coachseb-sportsante.fr

0682441828

Histoire de Messy

L'histoire de notre village

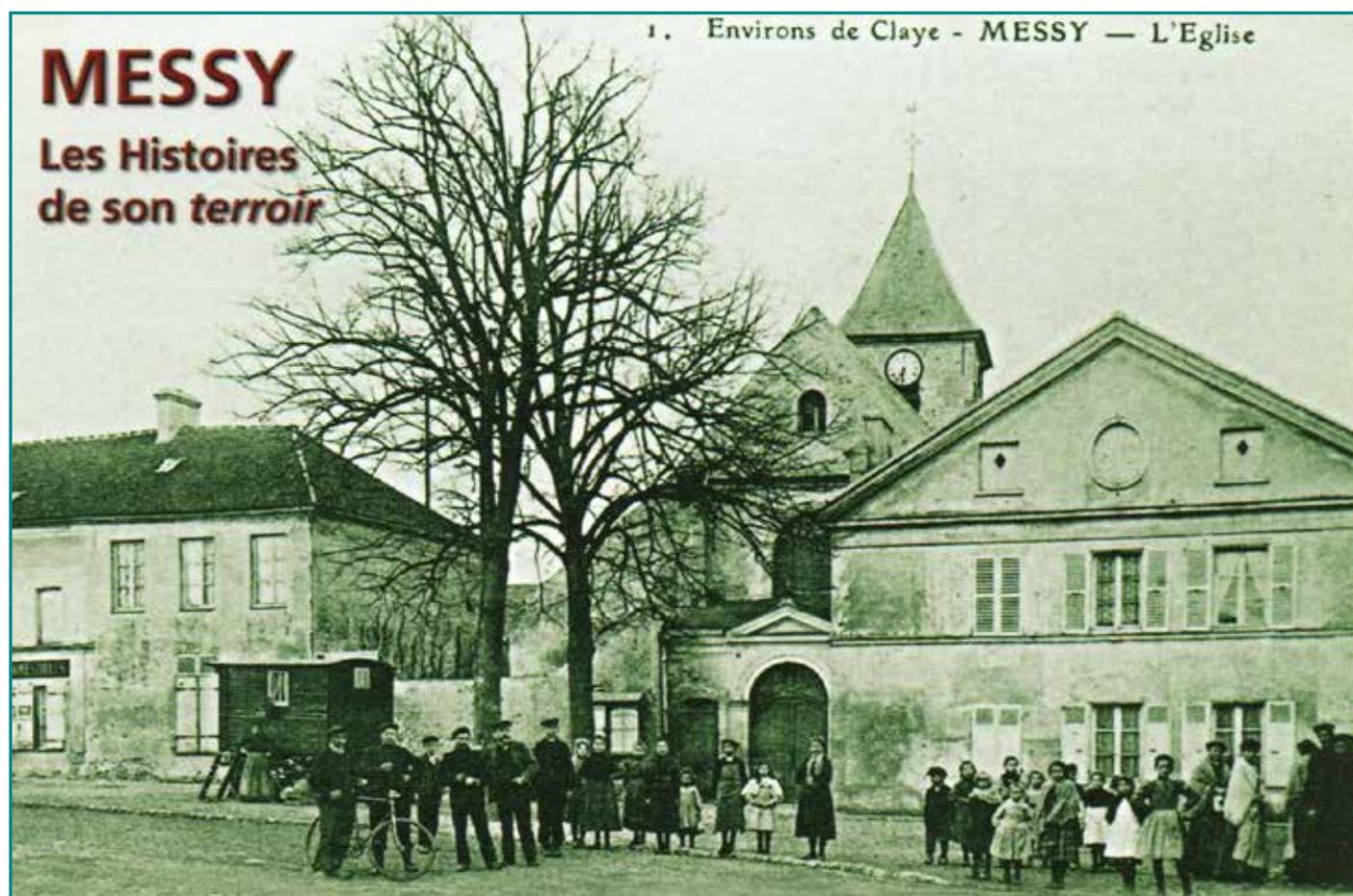
Chaque ville ou village, chaque petit hameau, ferme ou champ, même caché derrière un bouquet d'arbres ou au fond d'une clairière, a sa petite ou grande histoire.

Ils portent tous à différentes époques un nom, un toponyme ou un lieu-dit comme « Messiacum » pays de moissons ou « Messy-en-france ».

L'origine de ce nom ne fait aucun doute : sur cette terre capétienne ou royale, les moissons sont abondantes.

La vocation séculaire de Messy a été agricole jusqu'à nos jours. Dans ce village situé au milieu d'une plaine des plus riches, sur ses mille hectares de terres labourables, se sont implantées, depuis des siècles, cinq grandes fermes.

A cette petite histoire pourrait également s'ajouter celle de ses vieilles pierres. Les plus anciennes sont sûrement celles de notre église qui, depuis sa construction au XIII^{ème} siècle, contemple du haut de son clocher cette plaine avec ses champs de blé, de betteraves ou pommes de terre.



Source : extrait du livre Messy – les histoires de son terroir par Michel Cheverry

A chaque édition, retrouvez une page d'histoire de notre village...

Vie associative

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'ÉGLISE

Les samedi 5, 12 et 19 décembre 2020, l'Église st Pierre-st Paul de Messy était ouverte de 17h à 18h. Les personnes le souhaitant ont pu participer aux prières et chants proposés par Nathalie et à la veillée de Noël pour le 19 décembre. Merci à tous ceux qui ont pu venir.



FESTY MESSY

Malgré la situation sanitaire et l'impossibilité de réaliser les manifestations et rassemblements habituels nous avons tout de même pu vous proposer des animations via notre page facebook « Festy Messy » :

- Le concours de décoration des maisons pour Halloween et Noël. Les votes et partages de photos se sont faits sur la page
- Des tutos de décorations pour Halloween



Vie associative

ASSOCIATION RANCHO AMIZADES DO ALTO MINHO DE MESSY

Nous sommes un groupe folklorique portugais situé à Messy.

Nous représentons la région du nord-ouest du Portugal, plus précisément la ville de Melgaço. Nous faisons revivre les traditions d'antan au travers de chants et de danses folkloriques de cette région populaire. Ces danses et ces chants animaient autrefois les journées de durs travaux dans les champs pour décompresser lors des pauses et durant les fêtes de villages.

Cela s'était perdu pendant des années et depuis une quarantaine d'années les groupes folkloriques se reforment pour faire perdurer ces traditions.

Nous avons créé notre groupe à Messy en novembre 2016. Nous étions auparavant à Villepinte. Nous rencontrons toute l'année des groupes folkloriques de l'Île de France qui représentent toutes les régions du Portugal.

Nous participons à la fête de la Saint Pierre, au Téléthon et sommes présents lors d'autres événements du village. Nous sommes également disponibles pour des événements privés en Île de France (anniversaires, mariages...). Pour tout complément d'informations vous pouvez joindre :

M. De Carvalho Stéphane (Président)
06.64.37.57.95

Mme Afonso Nathalie
06.16.57.26.61



Tribune libre

Ensemble un avenir pour Messy
Christian OSTROWSKI

Pas d'article remis.

Etat civil

Ils nous ont rejoint

Guilian né le 28/10/2020
Nino né le 24/11/2020
Hannah née le 25/11/2020
Malia née le 01/12/2020
Julia née le 01/01/2021
Camille né le 03/03/2021

Ils se sont unis

Ils nous ont quitté

BONGIBAULT Jean-Claude le 18/12/2020
ROBERT épouse SZYSZKA Régine le 11/01/2021
RIEUCAUD Marc le 19/01/2021
LABIGNE Jeannine le 16/03/2021
KMIETIK Henri le 05/04/2021



Les informations utiles



Mairie de Messy

10, Grande Rue 77410 Messy
Téléphone : 01.78.74.42.42
Fax : 01.71.41.71.96
E-mail : mairie77410@messy.fr
Site internet : messy.fr

Facebook : [Mairie-de-Messy-Officiel](https://www.facebook.com/Mairie-de-Messy-Officiel)

Horaires d'ouverture :

Lundi 09h-12h et 14h-18h
Mardi 09h-12h et 14h-18h
Mercredi 09h-12h fermé l'après midi
Jeudi 14h-18h fermé le jeudi matin
Vendredi 09h-12h et 14h-18h

En période de vacances scolaires la mairie ferme à 17h et reste fermée le mercredi après midi et le jeudi matin



Agence postale communale

Le guichet se trouve à l'accueil de la mairie. Il est ouvert les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 09h à 12h. Il est fermé le jeudi.

Aucune opération postale ne pourra se faire en dehors des horaires d'ouverture.



Centre Intercommunal de santé

68, rue de l'Ourcq 77410 Fresnes sur Marne
Téléphone : 01.60.35.31.42

E-mail : contact.cis@cc-pmf.fr

Consultations sur rendez-vous du lundi au vendredi et samedi matin.

Police municipale : 01.60.27.19.30

Police de Villeparisis : 01.60.21.36.50

En raison de la crise sanitaire la mairie est fermée tous les après midi.

Les informations utiles



Parcours de citoyenneté

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Une attestation de recensement leur sera remise. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire.

L'enseignement de défense est prévu par la loi dans les programmes scolaires des classes de 3ème et de 1ère. La J.A.P.D, Journée d'Appel à la Préparation à la Défense, est obligatoire pour les garçons et les filles entre la date du recensement et l'âge de 18 ans.

En fin de journée, un certificat de participation est remis. Il est exigé pour l'inscription aux examens et concours.

Pour plus de renseignements : <https://www.defense.gouv.fr/jeunesse/parcours-de-citoyennete>



Nouveaux Messiens et Messiennes

Les nouveaux arrivants à Messy sont invités à se présenter en mairie notamment s'ils ont des enfants afin de pouvoir effectuer un suivi des inscriptions scolaires à venir.



Les élections départementales et régionales

C'est un double scrutin qui se déroulera le 13 juin (1er tour) et le 20 juin (2ème tour). Le vote aura lieu à la salle des fêtes afin d'établir un bureau de vote pour chaque élection tout en respectant les mesures sanitaires en vigueur.

Ces scrutins sont soumis aux mesures gouvernementales et peuvent donc être décalés.

Pour s'inscrire sur les listes électorales, vous devez être âgé de plus de 18 ans (hors inscrits d'office) et être domicilié sur la commune.

Vous pouvez effectuer vos démarches d'inscription en ligne sur le site servicepublic.fr ou en mairie avec les documents suivants :

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Livret de famille pour les femmes ayant un nom d'épouse

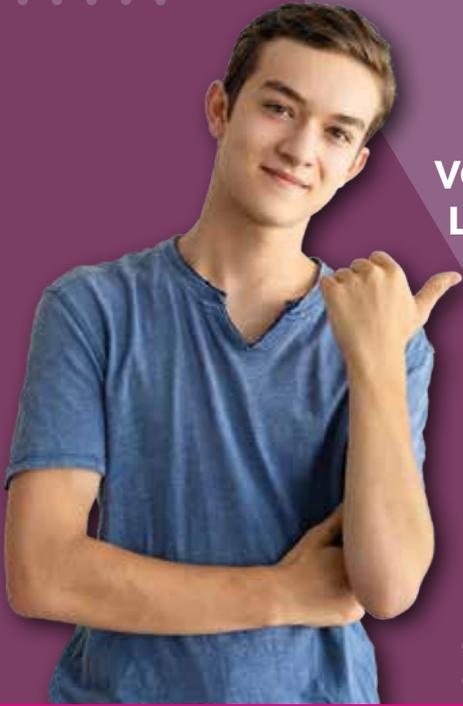
Les informations utiles

L'obligation de formation des 16 – 18 ans sortis de l'école, sans emploi, sans formation

L'obligation de formation des 16 – 18 ans concerne les membres de cette tranche d'âge qui sont sortis du système scolaire et qui ne sont ni en formation, ni en emploi.

C'est une prolongation de l'instruction obligatoire jusqu'à 16 ans.

Ce sont les Missions Locales qui sont chargées de contrôler le respect de l'obligation de formation et de mettre en œuvre des actions de repérage et d'accompagnement.



Vous avez entre 16 et 18 ans
Sorti(e) de l'école,
Sans emploi,
Sans formation ?

**VOTRE
MISSION LOCALE
VOUS AIDE À TROUVER
LA BONNE SOLUTION**

**Obligation de formation
pour tous les jeunes jusqu'à 18 ans**

Contactez dès
aujourd'hui
votre **Mission
Locale**


Mission Locale


Le Réseau
des Missions
Locales

MITRY-MORY (siège)
6 bis rue de Villeparisis
77290 Mitry-Mory
Tel : 01 64 27 10 15
Mail : ml.mitry@orange.fr


GOUVERNEMENT

www.mission-locale-pdf.com

Les informations utiles



“ **AUCUN JEUNE**
de moins de 18 ans
ne peut être laissé dans
une situation où il ne serait
ni en études,
ni en formation,
ni en emploi



Un entretien de situation vous permettra :

- ✓ de faire le point sur votre situation
- ✓ de vous orienter vers **la solution la plus adaptée**

LES SOLUTIONS qui vous seront proposées :

- ✓ Reprendre ou compléter votre **parcours scolaire**
- ✓ Entrer dans **l'apprentissage** d'un métier
- ✓ Être **accompagné(e)** de manière **intensive** vers la **formation** ou **l'emploi** par la Mission Locale
- ✓ S'engager comme **volontaire** par exemple :
 - Le Service civique
 - Le Service national universel

www.mission-locale-pdf.com

Remerciements

Suite à l'incendie qui a détruit le domicile de la famille Phidias Laigle lundi 05 avril, la municipalité tenait à remercier toutes les personnes présentes : donateurs, déménageurs, nettoyeurs, bricoleurs.

Cette générosité a même dépassé la commune de Messy car des habitants de toute l'Île de France n'ont pas hésité à faire le déplacement jusqu'à notre commune pour y déposer leurs dons.

Grâce à cet effort collectif, la maison mise à disposition par la mairie de Messy est désormais fonctionnelle et la famille s'y est installée.

**Encore une fois merci à tous !
L'équipe municipale**

**A l'initiative d'une Messienne,
une cagnotte leetchi est ouverte sous le nom « solidarité Messy »
<https://www.leetchi.com/c/solidarite-messy-ljyo9jjr>**



**Cristina MIGUEZ
DOMINGUEZ**
Conseillère municipale

Directeur de publication : Jean-Lou SZYSZKA

Rédactrice : Cristina Miguez Dominguez

Tirage : 500 exemplaires

Imprimeur : Global Print

ISSN : 2777-7936

Papier de la couverture et intérieur 100 % recyclé

Ne pas jeter sur la voie publique



Mairie de Messy

10, Grande Rue 77410 Messy

Téléphone : 01.78.74.42.42

Fax : 01.71.41.71.96

E-mail : mairie77410@messy.fr

Site internet : messy.fr

Facebook : [Mairie-de-Messy-Officiel](https://www.facebook.com/Mairie-de-Messy-Officiel)